

MAIRIE DE BEAUNE

**DÉCLARATION PRÉALABLE DELIVREE PAR LE  
MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Déclaration préalable déposée le 08/08/2013

N° DP 21 054 13 B0172

Par :	Mme PARENT Caroline
Demeurant à :	14 rue Pierre Joigneaux 21200 BEAUNE
Représenté par :	
Pour :	Réhabilitation d'une habitation existante avec construction d'extension de 2m <sup>2</sup>
Sur un terrain sis à :	14 rue Pierre Joigneaux
Références cadastrales:	AL0038

Surface de plancher  
Créée: 2 m<sup>2</sup>

Surface de plancher créée par  
changement de destination:  
0 m<sup>2</sup>

Destination: Habitation

**LE DEPUTE- MAIRE**

VU la demande de déclaration préalable susvisée et les plans y annexés,  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 421-1 et suivants R 421-1 et suivants,  
VU le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de BEAUNE approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2007, rendu exécutoire à compter du 14 août 2007, modification n° I approuvée par délibération du conseil municipal du 26 mars 2009, modification n° II approuvée par délibération du conseil municipal du 30 juin 2011, et notamment la zone UA.B  
VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques.  
VU l'avis favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 27 août 2013.

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.**

BEAUNE le 06 SEP. 2013



L'Adjoint au Patrimoine  
et aux Infrastructures,

Jean-Luc BÉCQUET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales en date du - 6 SEP. 2013